

on a demandé aux litigants s'ils voulaient que le juge Killam rendît son jugement sur les points contestés. Dans certains cas les litigants, je crois, ont accepté cette proposition; mais dans d'autres cas ils l'ont repoussée. Mais, je le répète, ce que je dis présentement n'a aucun caractère officiel. Je m'appuie seulement sur des rapports que j'ai lus dans les journaux.

L'honorable M. LANDRY: Le gouvernement ne pourrait-il pas obtenir des renseignements officiels sur ce sujet?

L'honorable M. SCOTT: Pas plus que tout membre de cette Chambre. Si la chose est très importante, je puis écrire au secrétaire de la commission, et je présume qu'il me fournira les renseignements que je lui demanderai.

L'honorable M. LANDRY: Ce n'est pas une réponse à ma question. J'ai demandé si le gouvernement peut obtenir des renseignements?

L'honorable M. SCOTT: Seulement en écrivant au secrétaire.

L'honorable M. LANDRY: La manière dont ces renseignements seront obtenus m'importe peu. Je demande si le gouvernement peut les obtenir? S'il le peut, je ne vois pas pourquoi cette Chambre en serait privée. Il est très étrange que l'honorable ministre dirigeant puisse nous répondre qu'il lui est impossible d'obtenir des informations qu'un membre de cette Chambre lui demande.

L'honorable M. SCOTT: Les devoirs de ma charge ne m'imposent pas l'obligation d'obtenir du secrétaire de la commission des informations sur l'état des causes pendantes devant celle-ci. Je ne sais pas même où je pourrais trouver ce secrétaire. Il est absent d'Ottawa, en tournée dans l'ouest—et j'ignore son adresse.

L'honorable M. LANDRY: Si nous occupions la position de l'honorable ministre dirigeant, nous obtiendrions dans vingt-quatre heures ce que nous demandons.

L'honorable M. SCOTT: Je viens justement d'apprendre où le secrétaire de la commission peut être trouvé et je vais communiquer avec lui. Je lui adresserai les questions et lui demanderai d'y répondre.

L'honorable M. POIRIER: On m'a dit que près de cent contestations attendaient leur jugement lorsque M. Blair a donné sa démission.

L'honorable M. SCOTT: Le secrétaire me fera connaître les causes laissées en suspens et dans quel état elles se trouvent.

MONNAIE DE CUIVRE.

INTERPELLATION.

L'honorable M. DOMVILLE:

L'attention du Gouvernement a-t-elle été appelée sur l'extrait suivant des journaux:—

"Retrait de la monnaie de cuivre."

"En France, la monnaie de cuivre est remplacée graduellement par des pièces de bronze d'aluminium, de couleur jaune pâle"?

Le Gouvernement prendra-t-il en considération la question de remplacer la monnaie de cuivre du Canada par une monnaie de même métal?

L'honorable M. SCOTT: L'attention du gouvernement n'a pas été appelée sur ce sujet, et le gouvernement ne s'en est jamais occupé.

PRODUCTION DE L'ALUMINIUM EN CANADA.

MOTION.

L'honorable M. DOMVILLE:

Je propose la nomination d'un comité spécial composé de cinq membres comme suit:

L'honorable Boucher de Boucherville, M.D., C.M.G.,

L'honorable Michael Sullivan, M.D.,

L'honorable William Cameron Edwards,

L'honorable J. H. Wilson, M.D.,

et du proposeur,

Chargé de s'enquérir de la production de l'alumine et de l'aluminium anhydres en Canada.

Avec pouvoir d'employer un sténographe, d'imprimer son enquête, et de faire rapport de temps à autre.

Je ne désire pas à cette heure m'étendre longuement sur ce sujet; mais lorsque le rapport de ce comité nous sera soumis, j'espère être en état de démontrer à cette honorable Chambre que la production de l'aluminium est une industrie des plus importantes; qu'elle est en voie de se développer encore, et que, si son exploitation est encouragée en Canada, elle ne manquera pas d'atteindre un degré de développement très considérable. Les Indes, le Japon et autres pays de l'Orient en importent une grande quantité. Ce métal est maintenant importé en franchise des Etats-Unis au Canada, bien que cet article soit frappé aux Etats-Unis d'un droit de douane de treize centins